



Lexique APTS sur la diversité sexuelle et la pluralité de genres

Peu importe son orientation sexuelle et son genre, toute personne mérite d'être reconnue.

Dans sa déclaration de principe, l'APTS énonce clairement qu'« elle défend le droit, pour toutes et tous, de travailler dans un milieu sain, dans le respect et la dignité. » Cela se reflète, entre autres, dans le travail du Comité national sur la diversité sexuelle et la pluralité de genres.

Ce lexique a été créé afin d'utiliser des termes communs lors de nos échanges sur des sujets concernant la diversité sexuelle et la pluralité de genres (DSPG). Les concepts présentés sont complexes et continuent de faire l'objet de recherches.

Genre

Identité de genre : l'expérience intime et personnelle de se sentir homme ou femme (ou de s'identifier aux deux genres, à aucun de ces genres, ou encore à une identité autre), et ce, indépendamment du sexe assigné à la naissance. Toutes les personnes, toutes orientations sexuelles confondues, ont une identité de genre.

Sexe : ensemble d'attributs biologiques. On l'associe principalement à des caractéristiques physiques et physiologiques, par exemple les chromosomes, l'expression génique, les niveaux d'hormones et la fonction hormonale, ainsi que l'anatomie de l'appareil génital. On décrit généralement le sexe en termes binaires, « femme » ou « homme », mais il existe des variations touchant les attributs définissant le sexe ainsi que l'expression de ces attributs.

Personne trans : dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe assigné à la naissance.

Femme trans : qui s'identifie comme femme (ou sur un spectre féminin) alors qu'on lui a assigné le genre masculin à la naissance.

Homme trans : qui s'identifie comme homme (ou sur un spectre masculin) alors qu'on lui a assigné le genre féminin à la naissance.

Personne intersexe : dont les caractéristiques liées au sexe ne correspondent pas aux définitions médicales binaires des corps masculin ou féminin.

Personne non-binaire : qui ne s'identifie ni au genre féminin ni au genre masculin.

Genre fluide : une identité de genre souvent utilisée par des personnes dont le sens de soi par rapport au genre change.

Personne cis : dont l'identité de genre correspond à celle assignée à la naissance.

Orientation

Orientations sexuelles : réfèrent à la diversité des attirances physiques, sexuelles et/ou affectives envers une autre personne.

LGBT : acronyme regroupant les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans. L'APTS a fait le choix d'utiliser plutôt l'acronyme DSPG, pour diversité sexuelle et pluralité de genres, afin d'être la plus inclusive possible.

Personne homosexuelle (Gai-e-lesbienne) : qui a des attirances physiques, sexuelles et/ou affectives pour une personne du même genre.

Personne bisexuelle : qui a des attirances physiques, sexuelles et/ou affectives autant pour les hommes que pour les femmes.

Personne pansexuelle : qui a des attirances physiques, sexuelles et/ou affectives pour une autre personne, sans égard à son sexe ou à son genre.

Queer : terme d'origine anglo-saxonne, adopté par les communautés de la DSPG de manière à en faire un symbole d'autodétermination et de libération plutôt qu'une insulte. Il fait référence à toute idée, pratique, personne ou identité allant à l'encontre des normes structurant le modèle social hétéronormatif.

Personne asexuelle (ou demi-sexuelle) : qui ne ressent pas ou peu d'attirance sexuelle envers une autre personne.

Personne hétérosexuelle : qui a des attirances physiques, sexuelles et/ou affectives pour une personne de sexe opposé.

Quelques notions à apprivoiser

Hétéronormativité : réfère à la présomption que toutes les personnes sont hétérosexuelles et que c'est la norme.

Hétérosexisme : réfère à l'affirmation de l'hétérosexualité comme étant supérieure aux autres orientations sexuelles. Si l'hétéronormativité dicte les conduites et les normes à suivre en matière de sexes, de genres et d'orientations sexuelles, l'hétérosexisme en assure le maintien par l'exclusion sociale, la discrimination ou l'invisibilisation des individus dérogeant à ces normes.

Homophobie : réfère à toute attitude pouvant mener au rejet et à la discrimination directe ou indirecte des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, ou de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforme pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité.

Transphobie : réfère à la haine et aux préjugés à l'endroit des personnes trans ou qui ne se conforment pas aux normes traditionnellement associées à leur genre.

Two-spirit : utilisé chez certains peuples autochtones, ce terme réfère à leur identité sexuelle, de genre et/ou spirituelle.

Allié-e : qualifie une personne normalement cis et/ou hétérosexuelle qui confronte sous toutes leurs formes les privilèges, le sexisme, l'homophobie, la transphobie, etc. Elle défend parallèlement les droits et le bien-être des communautés de la DSPG.

Ces définitions sont tirées de plusieurs documents et adaptées en collaboration avec des membres du comité DSPG de l'APTS. Nous vous invitons à consulter d'autres références pour en savoir plus. Si vous ressentez le besoin d'en parler, n'hésitez pas à contacter les ressources disponibles.

Références

- *Mieux nommer et mieux comprendre : changer de regard sur les réalités de la diversité de genre et les enjeux trans*, Conseil québécois LGBT
- *Tout nu! Le dictionnaire bienveillant de la sexualité*, Myriam Daguzan-Bernier (Excellent livre pour enfants afin de démystifier le sujet avec les jeunes et les moins jeunes.)

Ressources

Interligne offre une ligne d'écoute, du clavardage et des textos pour les personnes concernées par la diversité sexuelle et la pluralité des genres, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

1 888 505-1010 (Sans frais)

interligne.co

Pour plus de ressources, consultez le répertoire du **Conseil québécois LGBT** au conseil-lgbt.ca/ressources/#repertoire